

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2018 DAC 186** Subventions (240.000 euros) conventions et avenants à convention avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'accès de tous aux œuvres d'art, et ce dès le plus jeune âge, est un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris. Fournir à tous les enfants, et en particulier aux enfants les plus éloignés des pratiques culturelles, des programmes d'éducation artistique et culturelle, favoriser la démocratisation culturelle à travers des équipements de proximité, permettre à chaque enfant de découvrir et de s'initier à des pratiques artistiques constituent des priorités et un engagement au quotidien pour la municipalité.

L'Art pour Grandir a permis de créer des relations nouvelles entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation, de proposer aux enfants des pratiques artistiques et, en fin d'année, de réunir enfants et familles autour d'une restitution. L'Art pour Grandir implique 90 établissements culturels ou associations, 260 écoles parisiennes, 115 collèges et 230 centres de loisirs. Pour cette 10<sup>e</sup> édition, différents lieux reconduisent en septembre leur programme l'Art pour Grandir dont l'évaluation a été positive.

L'association du Théâtre de la Marionnette à Paris propose un projet de résidence avec des artistes dans les écoles des rues Goubet (19<sup>ème</sup>), Littré (6<sup>ème</sup>) et au collège Paul Verlaine (12<sup>ème</sup>), destiné à sensibiliser à la pratique des arts de la marionnette. Une aide de 5.000€ est proposée.

Le Théâtre 13/Seine poursuit son action avec les 3<sup>e</sup> du collège Thomas Mann, en partenariat cette année avec l'artiste Tigran Mekhitarian, comédien et metteur en scène, autour de deux spectacles : les Fourberies de Scapin et les Yeux d'Anna. Une aide de 4.000 euros est proposée.

Le Théâtre Paris-Villette développe l'expérimentation lancée en 2015 avec ses partenaires, le Mouffetard, la Gaîté Lyrique et la ville de Pantin, et associera pour cette nouvelle édition le théâtre Dunois qui monte un parcours indépendant avec le Mouffetard – Théâtre des Arts de la Marionnette à Paris. Le projet Passerelles a pour objectif de permettre à des étudiants de 18 classes des niveaux collège et lycée des parcours de spectateurs en autonomie dans le cadre d'un programme de spectacles et, pour la rentrée 2018, d'expositions, qui leur sont proposés tout au long de l'année. Il est proposé d'accorder une aide de 15.000 euros.

L'association Théâtre de la Ville poursuit son action de fédération des lieux parisiens et métropolitains autour d'un projet de sensibilisation au spectacle vivant pour une huitième édition, qui s'appuiera sur 14 spectacles et 4 petites formes en hors les murs. Elle propose par ailleurs à l'ensemble des établissements scolaires concernés une formation destinée aux enseignants, des ateliers en amont et en aval des spectacles du parcours, ainsi qu'un accès privilégié aux répétitions et aux coulisses du théâtre lors de visites scolaires. Des ateliers de lecture et d'écriture, et des projets adaptés aux publics en situation de handicap (un projet à destination des enfants autistes, l'autre d'enfants sourds et malentendants). Le projet est réalisé en partenariat le Monfort, le Grand Parquet, le Théâtre de la Cité Internationale, le nouveau théâtre de Montreuil-CDN, le théâtre Paris-Villette, le théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis et l'Atelier de Paris-Carolyn Carlson. Un soutien de 35.000 euros est proposé au titre de l'art pour grandir.

Par ailleurs le Théâtre de la Ville poursuit un projet de création de spectacles jeune public, diffusés dans le cadre des Temps d'activités périscolaires, dits TAP. Il s'agit ici de saisir l'opportunité de l'aménagement des rythmes éducatifs pour développer la politique d'éducation artistique et culturelle à Paris, tout en renforçant la mise en réseau des équipements culturels parisiens, et de favoriser la création adressée au jeune public. Ce projet, piloté par le Théâtre de la Ville, a été lancé en 2013-2014 dès la première année d'application de l'aménagement des rythmes éducatifs. Ainsi, en plus des ateliers de pratique théâtrale proposés par la DASCOS dans le cadre des TAP, ce projet permet à l'ensemble des enfants des écoles parties prenantes d'assister à trois représentations théâtrales de grande qualité dans l'année. Ce projet permettra ainsi de faire participer 14 écoles parisiennes et faire assister 3 150 enfants aux représentations théâtrales, alors que les ateliers seront pratiqués par 1 512 enfants. Au total, il est prévu d'organiser 138 représentations sur l'année scolaire 2018/2019 dans les écoles, mais aussi sur le site des Abbesses du Théâtre de la Ville ou dans les théâtres partenaires du Théâtre de la ville. Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet pour les jeunes Parisiens, je vous propose d'attribuer une subvention de 150.000 euros pour la réalisation de ce projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre des Temps d'activités périscolaires.

L'association Maison de la Poésie propose un projet de résidence numérique dans les collèges De Staël (15<sup>ème</sup>), Giacometti (14<sup>ème</sup>) et Dolto (20<sup>ème</sup>) avec l'artiste Anne Mulpas. Après une année très fructueuse autour du projet « les Affranchis », l'institution propose, en collaboration avec l'artiste, le programme RahpsodIA, qui a pour objectif de faire découvrir aux élèves le dialogue entre les arts et les disciplines et les ouvrir à l'écriture en les faisant s'interroger sur les notions de quotidien et de voyage, tant mental que physique. Une aide de 6.000€ est proposée à l'association.

La Maison du Geste et de l'Image poursuit sa collaboration avec le Conseil Départemental de Seine Saint Denis autour de la rénovation urbaine des portes de Paris. L'artiste Stéphane Schoukroun et la compagnie (S)-vrai développe la thématique de transformation urbaine explorée avec les six établissements partenaires : le collège Suzanne Lacore, l'école Claude Bernard, ainsi que deux collèges et deux écoles de Pantin et Aubervilliers. Une aide de 5.000€ est proposée pour soutenir ce projet.

L'ANRAT a développé à Paris plusieurs parcours de spectateur entre différents théâtres municipaux, qui associe plus de 60 établissements scolaires dans la Ville. Les partenaires sont : le Centquatre, la Commune, Le Mouffetard, la MAC de Créteil, le NTM, Chaillot, le Samovar (Bagnolet), le Dunois, les Amandiers, l'Athénée, le Paris-Villette, la Comédie Française, la Piscine, le Théâtre de la Ville, le théâtre de la Bastille, l'Odéon, Malakoff, l'ONDE, le TCI, le Rond-Point, Gennevilliers, le Monfort. Il est proposé de lui accorder une aide de 5.000 euros.

L'Atelier de Paris – Carolyn Carlson poursuit sa résidence artistique au collège Germaine Tillon pour une quatrième édition. Il propose pour cette rentrée scolaire un partenariat avec la chorégraphe Joanne Leighton. L'aide proposée à ce projet est de 5.000 euros.

Sur le format de ses ateliers musicaux numériques t@lenschool, l'ensemble des Talens Lyriques propose au collège Jacques Decour une résidence autour de l'œuvre Tarare d'Antonio Salieri et la Betulia liberata de Mozart. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 5.000 euros.

L'Association de la Maison Ouverte, qui gère le Théâtre Dunois, propose cette année des résidences d'artiste dans cinq établissements scolaires différents : une école maternelle, deux collèges et deux lycées, avec les compagnies AMK, Lisa Klax et L'Autre Monde, ainsi que l'artiste vidéaste Edgar Baylet-Fernandez. Les ateliers présentés, tant théâtraux que vidéos ou centrés sur l'écriture, durent sur l'ensemble de l'année. La subvention proposée pour ce projet est de 5.000€.

Afin de soutenir ces dix structures pour la réalisation de leurs projets, je vous propose donc de leur attribuer des subventions distinctes d'un montant total de 240.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention et les avenants joints au projet.

La Maire de Paris